

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2700

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2700 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à réviser certains honoraires exigibles pour les permis de lotissement.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 30 avril 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, certifie par les présentes sous mon serment d'office que l'avis a été publié sur le site Internet de la ville de Mirabel à compter du ____ avril 2026, tel qu'il appert de l'attestation de publication du Service des communications jointe au présent certificat.

Donné à Mirabel, ce ____ avril 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate